

# OLLOIX INFOS

Bulletin municipal de la commune  
d'Olloix

Février 2018



Chemin du puy de marquerolle – décembre 2017



Secrétariat de Mairie  
Mardi de 15h00 à 19h30  
Vendredi de 14h00 à 17h  
Tel : 04 73 39 32 13  
Fax : 09 70 63 07 66  
Mail : [olloix@wanadoo.fr](mailto:olloix@wanadoo.fr)  
Site : [www.olloix.fr](http://www.olloix.fr)

# Edito

2017 s'était ouverte sur la résolution « heureuse » du procès qui avait opposé notre commune au fonds de garantie Parisien ... Cette année 2018 va s'ouvrir sur un probable procès avec la commune de Saint Nectaire. Elle nous a fait parvenir des titres exécutoires s'élevant à 320 742,82€. Cette somme correspondrait, selon elle, à notre consommation d'eau depuis 2014. Et donc à ce que nous n'avons pas réglé depuis cette date. Il me semble ici nécessaire de vous brosser un rapide historique de cette problématique de l'Eau qui nous amène à cette situation :

Les élus de Saint Nectaire considèrent, depuis plusieurs années, qu'ils sont distributeurs d'eau pour la commune d'Olloix . La préfecture, représentée par Mme la sous Préfète Bonnard, nous avait assuré que les arrêtés préfectoraux des années 50 étaient « obsolètes » (juillet 2016) et qu'il fallait donc entreprendre des négociations avec Saint Nectaire. Ce que nous avons donc fait ( certainement pas par ignorance "de l'historique et des conditions d'alimentation en Eau de la commune"comme il est écrit plus loin dans le bulletin) pour aboutir à une convention bipartite entre nos deux communes. Nous l'avons votée en conseil municipal. Ceci a eu pour effet la création de l'Association « Eaux lois » qui a contesté cette convention et son principe de base. Elle vous a proposée une pétition pour que le conseil retire cette convention. Vous avez été 90% à la signer. J'ai donc proposé au conseil de retirer cette convention. Le conseil m'a suivi. C'est une décision que j'assume totalement, n'ayant pas vocation à administrer la commune contre ses habitants. Cela a eu pour effet immédiat la démission de notre adjoint aux travaux qui estimait que cette décision serait dommageable pour la commune.

La commune de Saint Nectaire s'est donc tournée vers le Tribunal Administratif (T.A) pour qu'il y ait conciliation. Nous avons eu plusieurs réunions au TA. Le président du TA nous a affirmé que les arrêtés étaient caduques et qu'il fallait conventionner avec Saint Nectaire et se mettre d'accord avec Saint Nectaire sur un prix de l'eau, Il nous a également dit qu'il n'y aurait pas d'antériorités.

Après la dernière réunion, la Sous préfète nous envoyait un courrier en nous affirmant que « les relations entre les deux collectivités devront être établies au regard des dispositions de l'arrêté du 9 février 2005 pour ce qui concerne la commune de Saint Nectaire et de l'arrêté préfectoral du 5 mai 1954 pour ce qui concerne la commune d'Olloix ». Cet arrêté réapparaissait alors qu'il avait été décrit comme caduque un an avant.

La loi NOTRE de 2015 vient ensuite se greffer et compliquer ainsi cette situation déjà touffue. La Communauté de communes prend donc la compétence EAU comme la loi lui autorise et anticipe la prise qui devait être à ce moment là en 2020.... (Il apparaît d'ailleurs maintenant que ce serait 2016). Mais la décision a été prise et il n'y a donc pas à revenir dessus....

Voilà, en résumé ce qui amène Saint Nectaire à émettre ce titre exécutoire. Une collectivité a deux solutions face à ce type de situation :

- Elle paye.
- Elle refuse de payer et cela sera jugé par le tribunal administratif.

Vu l'opacité de ce dossier, sa complexité et l'énormité de la somme exigée, nous refuserons de payer et nous acheminerons donc vers un procès. Reste à savoir si ce sera Mond'Arverne et le SIVOM d'Issoire (auquelle La comcom a adhéré pour nous ) ou nous qui gérerons ce contentieux puisque nous ne sommes plus en régie communale pour l'Eau depuis le 1er janvier 2018, ceci du fait de la prise de compétence anticipée par Mond'Arverne. A ce sujet nous tenons à remercier tous les élus qui se sont occupés de cette régie communale lourde en responsabilités. Ils n'ont jamais compté leurs heures et leur engagement. Voici par ordre alphabétique : Mr ASTIER, Mr BAPTISSARD, Mr BUXEROLLES, Mr CHAMBOEUF, Mr CHAMPLLOT, Mr LAFONT, Mr HERITIER, Mr SERVIER. Nos excuses pour ceux qui auraient été oubliés.

Il est, en tous les cas, évident que ce sera à nous d'assumer les conséquences positives ou négatives du futur jugement. Ceci en tant que commune et habitants et non pas seulement en tant qu'élus.

Pour finir sur ce sujet sachez qu'une convention sera signée par Mond'Arverne et les quatre communes qui étaient précédemment en régie communale sur l'Eau. (Laps, Saulzet le froid, Saint Amand Tallende et Olloix). Les quatre situations sont assez différentes et le cadre général le sera aussi sans doute. Le point commun, pour l'instant, concerne la période de transition entre l'administration du service par un syndicat et notre administration. Cette période sera d'un an. Nous gérons donc le service Eau jusqu'au 31 décembre 2018, ceci sous la « surveillance » de la comcom.

nous souhaitons remercier Ria et Jos Smorenburg pour tout le travail qu'ils ont réalisé pendant de longues années à la Grange aux Ayres. Ils ont apporté dynamisme et internationalité à notre petit village. Nous leur transmettons tous nos voeux de bonheur pour leur nouvelle vie. Nous souhaitons également ( avec un peu de retard ) la bienvenue à Mme et Mr BESSAT qui reprennent La Grange aux Ayres. Ils ont déjà bien investi les lieux et vous en saurez plus en lisant leur article ou en allant les voir.

Ce bulletin est assez épais car il y a beaucoup de projet en cours :

L'adressage qui, je vous rappelle afin d'éviter toute polémique naissante, est nécessaire pour que chacun puisse individuellement demander le raccordement à la fibre optique.

Les composteurs de quartiers

La vie associative

L'organisation d'une nouvelle fête communale que nous appellerons « la fête de la Ronce et de la Mère », etc.

Bonne lecture.

Philippe MARC CHANDEZE

# Etat civil

## Naissances :

MOLLE Maxime, Matthieu le 02/04/2017 à BEAUMONT (63)  
DUBOST Mathieu, Pierre le 20/08/2017 à CLERMONT-FERRAND (63)  
BATISSE Jules, le 01/12/17 à CLERMONT-FERRAND (63)

## Mariages :

VARIN Jean-Charles, Julien, Marcel et LEITE ALVES Maria, Margarida le 01/07/2017 à OLLOIX  
COMTE Benjamin et ORTEGA Alexandra le 02/09/2017 à OLLOIX  
AGAT Alexandre et LORADOUX Maryse, Pauline le 23/09/2017 à OLLOIX  
BRUN Stéphane et FLORET Aline, Marie le 10/11/2017 à OLLOIX

## Décès :

MOURSOUX Guy, Jean, Lucien le 24/03/2017 à BEAUMONT (63)  
PICHET Marie, Hélène, Raymonde, Jeanne le 17/08/2017 à CLERMONT-FERRAND (63)

## Quelques moments forts de 2017



Spectacle « commune à vendre » - été 2017



Spectacle de Noël 2017



Cérémonie du 11 novembre 2017

# Employés communaux

En juillet 2017, nous avons embauché M. Jérôme ROUSSEL sous le régime du CAE. Il a déjà travaillé à la Mairie de Champeix et connaît les usages de cet emploi. Le Maire est présent de temps en temps avec lui et le voit toutes les semaines. Nous vous faisons confiance pour lui réserver le meilleur accueil.

Aline Gerbier a été embauchée début 2018 en remplacement de Susan Little pour l'entretien des locaux. Nous remercions chaleureusement Mme Suzan LITTLE.

Sans compter, toujours, Dominique Chandezon, Florence Jacquart et Manu Perreira. Nous tenons à saluer tous les personnels pour leur engagement.

## Travaux

### STATION D'EPURATION

Comme vous avez pu le constater, le chantier a débuté. Malheureusement, il a pris du retard du fait des intempéries. La nouvelle station d'épuration était nécessaire au vu des défaillances de l'actuelle. Le choix de la phytoépuration a été fait. Ce système reste fragile et nécessite beaucoup d'entretien. Nous comptons sur tous pour ne pas vider dans les toilettes de produits toxiques et autres serviettes et lingettes.

### DONNER UN NOM AUX RUES A GRANCHAMP ET AU LOTISSEMENT

Comme vous le savez, donner un nom aux rues était devenu nécessaire pour l'arrivée de la fibre optique, ainsi, au lotissement 3 rues existent désormais et pas moins de 8 à Granchamp.



### PROTECTION DES CONTAINERS

A Olloix, le vent peut parfois poser quelques soucis. Si les containers à ordures ne sont pas fixés, ils peuvent partir. Ainsi, les employés communaux s'attachent à mettre en place des barrières de protection pour les contenir à leurs places.

### UN PRÉAU

va être construit par Mr Pereira et Mr Roussel en prolongement des sanitaires du camping. Ceci dans le courant du mois de Mars si le temps le permet. Il y aura également un espace Barbecue.



# Le tourisme

## CAMPING

L'Aire Naturelle de Camping a rapporté en 2017, 2 641€ - 83,20€ de Taxe de Séjour soit 2 557,80€. 416 adultes de plus de 18 ans et 45 enfants de 2 mois à moins de 18 ans ont passé au minimum une nuit. La fréquentation de l'Aire Naturelle de Camping progresse au fil des ans.

Elle est due au fait que de plus en plus en touristes, seuls en couple ou en famille, recherchent les lieux d'accueil tels que le notre, calmes, isolés et sans artifice. Nous avons fait de belles rencontres et notre village devrait compter parmi nous Anna, qui, depuis plusieurs années venait passer quelques jours à Olloix en été. Tombée sous le charme de notre Commune, elle devrait s'installer dans quelques mois.

## MAISON DE LA MONNE

M et Mme FRANCOIS ont mis fin à la délégation de service public avec la communauté de communes. Depuis quelques semaines, un appel à candidatures pour un bail commercial est en cours. La communauté a reçu beaucoup de candidatures et continue encore à faire des visites. Les candidats devront ensuite présenter un petit dossier à Mond'arverne. Ils seront ensuite choisis en comité de pilotage prochainement"

En attendant, les réservations en gestion libre sont toujours possibles pour les groupes et les particuliers. En effet Mond'arverne a confié cette mission à Mme Claire FAYE qui doit ainsi gérer le restaurant Pessade pleine Nature quotidiennement et les réservations pour l'ouverture prochaine de la Maison de la Monne. Les futurs gérants bénéficieront ainsi des réservations anciennes prises par Mr et Mme FRANCOIS et par les nouvelles prises par Mme FAYE.

Nous tenons à remercier Mr et Mme FRANCOIS pour ces trois années passées sur notre commune et nous leur souhaitons bonne route pour leurs futurs projets. Nous tenons également à remercier une nouvelle fois Mme C.FAYE qui vient au secours de ce paquebot qu'est La Maison de la MONNE afin de faciliter l'arrivée des futurs gérants.

## LA GRANGE AUX AYRES

chambres d'hôtes - gîtes

La Grange aux Ayres a été tenue pendant 10 ans par Jos et Ria Smorenburg. Le 1er août 2017, ils prennent leurs retraites et nous rachetons la propriété. Originaire de la région, nous réalisons enfin notre rêve en nous installant au cœur du Parc National des Volcans d'Auvergne. Il aura fallu 2 ans pour concrétiser notre projet durant lesquels nous sommes venus régulièrement à Olloix. Nous avons ainsi pu faire déjà connaissance avec plusieurs habitants du village et nous y avons reçu un accueil très chaleureux. La rencontre avec les touristes de toutes régions et de tous pays est notre priorité et nous ferons le maximum pour qu'ils découvrent notre région et qu'ils y reviennent. Un repas du village continuera à être organisé annuellement dans notre maison afin que les anciens et les plus jeunes puissent se retrouver autour d'une table.

Avec l'association Olloisirs, une veillée conte est déjà programmée en mars dans notre salon devant la cheminée. Nous travaillerons également avec Mond'Arverne communauté pour contribuer au développement du tourisme à Olloix en partenariat avec tous les acteurs locaux et en particulier la Maison de La Monne. Notre maison accueille des groupes de randonneurs, cyclistes, motards et toute association ou regroupement familial pour une capacité maximum de 23 personnes. A bientôt chez nous...

Brigitte et Alain BESSAT - Rue du Pré de Barre - 63450 Olloix Téléphone fixe : **+33 4 73 39 36 94**

Portables : **+33 7 81 04 20 44** ou **+33 6 86 98 88 74**

Email : [info@lagrangeauxayres.fr](mailto:info@lagrangeauxayres.fr)



<http://lagrangeauxayres.fr/> Et <https://www.facebook.com/lagrangeauxayres/>

## TARIFS PISCINE de LONGUES

pour les habitants de la communauté de communes Mond'arverne

Entrée unitaire plein tarif	3.40 euros
Ecole de natation	135 euros/ 30 séances
Leçons de natation enfants	45 euros/10 séances
Animations seniors	46 euros/10 séances
Animations adultes	55 euros/10 séances
Aquabike	95 euros/ 10 séances
	11 euros/ prix unitaire
Bébés nageurs/ jardin d'eau	50 euros/8 séances



## Le projet de territoire est en cours et la parole est aux habitants

Des ateliers thématiques, qui se dérouleront du 26 février au 5 avril, sur tout le territoire (Horaires de 19 heures à 20h30). Ils viseront à construire de manière la plus partagée possible un avenir commun.

Huit thématiques ont été identifiées:

### **Entreprendre et accueillir:**

Lundi 26 février à Vic-le-Comte (salle Louis-Paulet)

Mercredi 21 mars à Aydat (Salle du Conseil)

### **Préserver et valoriser**

Mardi 27 février à Tallende (salle des fêtes)

Mardi 20 mars à Laps (Salle polyvalente)

### **Se déplacer, bouger**

Lundi 12 mars à La Roche Noire (Maison de la culture)

Jeudi 29 mars à Chanonat (Salle des loisirs)

### **Accompagner et soutenir**

Mercredi 28 février à Authezat (Salle du conseil)

Jeudi 5 avril à La Roche Blanche (Salle Jacques-Prévert)

### **Grandir et faire grandir**

Jeudi 8 mars à Saint-Saturnin (Grange de Mai)

Mardi 27 mars à Yronde-et-Buron (Salle polyvalente)

### **Se divertir, découvrir**

Mercredi 7 mars à Saint-Amant-Tallende (salle Chabanne)

Lundi 19 mars à Busséol (salle du conseil)

### **Habiter, vivre le territoire**

Mardi 13 mars à Orcet (Salle des fêtes)

Mardi 3 avril à Sallèdes (Salle des fêtes)

### **S'adapter et innover**

Mardi 6 mars à Veyre-Monton (Salle harmonia)

Jeudi 15 mars à Manglieu (Salle des fêtes)

Nous vous invitons tous à y participer afin de vous approprier ce projet qui sera ainsi celui de la population aussi.

# CITOYENNETÉ



Nous déplorons le vol du coeur de César cet été. Vous ne retrouverez plus cette jolie sculpture qui avait été offerte à la Mairie il y a quelques années seulement.

Le point propre porte toujours aussi mal son nom du fait des dépôts sauvages divers et variés. C'est de la responsabilité de tous de veiller à sa propreté. D'autre part, le chemin, le mur et surtout le portail du cimetière dit "de la Monne" ont été souillés par de la boue. Il est tout à fait inadmissible de considérer les chemins comme des terrains de jeux ou autre. Le minimum aurait été de revenir nettoyer le portail ou, au pire de s'excuser auprès de la Mairie du désagrément ainsi provoqué.

## RAPPEL SUR LES OBLIGATIONS D'ENTRETIEN DU BATI

Ces derniers temps, quelques granges à l'abandon se sont effondrées ou menacent de s'effondrer sur la voie publique. Il est rappelé que chaque propriétaire a obligation d'entretien sous peine d'amende.

# DÉCHETS



## COMPOSTEURS DE QUARTIER

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises et le projet doit se mettre en place d'ici le printemps. Deux composteurs de quartiers vont être installés dans le bourg dans un premier temps, en bas de la place de la Chareyrade et sur le pré de Barre. Si vous êtes intéressé (e) pour déposer vos déchets organiques, nous allons organiser une **réunion publique le 23 mars à 20h** et cherchons des maîtres composteurs pour prendre en charge la gestion des composteurs collectifs.

Ils seront formés et soutenus par Manu et les conseillers qui viendront en appui alors merci d'avance pour une réduction des déchets collective !

## RAPPEL COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

L'employé communal ne collecte plus les déchets verts. Seules les personnes à mobilité réduite bénéficient de ce service. Vous remerciant.

## CONSIGNES DE TRI



# Le projet d'éoliennes à Montaigut Le Blanc

Le conseil municipal d'Olloix s'est prononcé contre le projet d'éoliennes à Montaigut. Une délibération est attendue pour l'ensemble des communes concernées. Le projet semble aujourd'hui au point mort.

## Suivi des budgets de la commune d'Olloix en 2017 (€)

Budgets	Situation au 31/12/2017	Recettes		Dépenses		Excédent ou Déficit
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Principal	Fonctionnement	424,51	399,83	424,51	382,13	17,70
	Investissement	93,98	61,12	93,98	55,88	5,24
Assainissement	Fonctionnement	38,25	39,58	38,25	33,67	5,91
	Investissement	659,22	45,16	659,22	86,11	- 40,95
Eau	Fonctionnement	43,81	36,94	43,81	43,37	- 6,43
	Investissement	56,78	23,95	56,78	13,41	10,54
Total	Fonctionnement	506,56	476,35	506,56	459,17	
	Investissement	809,98	130,24	809,98	155,41	

## BIBLIOTHEQUE

La nouvelle com com procède actuellement à l'audit des 26 médiathèques de Mond'Averne. Nous espérons que la nouvelle organisation ne sera pas défavorable à Olloix qui a des lecteurs fidèles.

Nous recherchons des nouveaux bénévoles en particulier pour le créneau horaire du mardi 16h 17h30

Médiathèque numérique 63 : grâce à l'augmentation du débit Internet à Olloix, les lecteurs pourront voir les films en streaming en toute légalité (8 par mois) . Il leur suffira de se pré inscrire à l'adresse : <http://mediatheque-numerique.puy-de-dome.fr/user>

Nous participons depuis plusieurs années au prix Lucien Gachon. Des nouveaux lecteurs sont bienvenus pour participer au jury de ce prix littéraire régional. Il suffit de lire 6 romans régionaux souvent très instructifs et faciles à lire.

L'équipe des bénévoles :Guillaume Bastide, Colette Cadiou, Martine Coz, Philippe Estord, Ana Dos Santos de Matos, Yvon Porée





# Quelle eau buvez vous ?

## Unité de Distribution OLLOIX

Bilan 2016

### Gestionnaires

Mairie d'Olloix  
Mairie de OULOIX  
La plénière  
Mairie de OULOIX

### Ressources

Vous êtes alimentés par 3 captages

#### • BORDS

Accusé par arrêté préfectoral du 09/03/2005

#### • MARGELET N°1 (REGANDET)

Accusé par arrêté préfectoral du 09/03/2005

#### • MARGELET N°2

Accusé par arrêté préfectoral du 09/03/2005

#### • VIONNE 2 A 7

Accusé par arrêté préfectoral du 09/03/2005

#### • MONNE-FREDET 1

Accusé par arrêté préfectoral du 09/03/2005

### Traitements

Vous êtes alimentés par 2 traitements

#### • TRIT EAU ST NECTAIRE HAUT

Désinfection au traitement physico-chimique et chloration

#### • TRIT UV SAINT NECTAIRE HAUT

Désinfection au traitement physico-chimique et chloration

Mairie d'OLLOIX

1-9 JAN. 2017

### CURIER ARRIVÉ LE



Après plusieurs jours d'attente ou si vos constatations sont en doute, envoyez nos courriers avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Concernant exclusivement l'eau de niveau d'eau froide :  
1) vers le consommateur, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si le service ou le contact de l'eau sont totalement cessés, contactez le à votre distributeur agréé.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2012 et 2016.  
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le portail de votre commune, le site internet : [www.ars.auvergne-rhone-alpes.com](http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.com) le sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet [www.coupoirdeusante.gouv.fr](http://www.coupoirdeusante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

### Bactériologie

Indicateur de la présence de contaminants biologiques

Pourcentage de conformité des 10 valeurs mesurées : 100,0 %

Maximum : 0 germe/100 ml

Unités de qualité : 1 germe/100 ml

Eau de bonne qualité

### Minéralisation

Indicateur de la teneur en sels minéraux dissous en solution

10 valeurs mesurées : min : 1,0 °F - max : 2,3 °F - moyenne : 0,0 °F

Références de qualité : min : aucune - max : aucune

Eau douce, très peu calcaire

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...)

### Aluminium total

Le plomb peut provenir des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

10 valeurs mesurées : min : 0,0 µg/l - max : 10,0 µg/l - moyenne : 1,7 µg/l

Références de qualité : min : aucune - max : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium

### Nitrates

Indicateur principal de la présence de nitrates dans l'eau

10 valeurs mesurées : min : 0,0 mg/l - max : 7,2 mg/l - moyenne : 1,0 mg/l

Unités de qualité : min : aucune - max : 50 mg/l

Eau présentant peu ou pas de nitrates

### Pesticides

Indicateur de la présence de pesticides dans l'eau

11 valeurs mesurées : min : 0,0 µg/l - max : 0,0 µg/l - moyenne : 0,3 µg/l

Unités de qualité : min : aucune - max : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides

### Arsenic

Indicateur de la présence d'arsenic dans l'eau

8 valeurs mesurées : min : 0,0 µg/l - max : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Unités de qualité : min : aucune - max : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic

### Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.



## RELEVES DE COMPTEUR

Nous vous rappelons qu'à chaque changement soit de propriétaire soit de locataire, vous devez effectuer le relevé de compteur et le communiquer en Mairie.

# Associations



Cette année est celle du renouvellement du conseil d'administration de l'association et l'élection du nouveau bureau pour deux ans. Voici le nouveau CA: Coralie et Vincent BATISSE, Violaine LEROY, Gérard GENESTE, Benoît MOULY et Tamara HEWITT, Marité VESTIS-POREE, Julie BARRIER, Martine COZ (secrétaire), Yveline AUFILS (secrétaire adjointe), Colette CADIOU, Anne-Laure et Aurélien CHAPELET, Susan LITTLE, Ana DOS SANTOS, Jessica et Guillaume VERGNE, Lucie COTE-TOUCAS, Claire VOLPI.

Suite à la réunion du CA, Aurélien Chapelet succède donc à Marité Vestis-Porée au poste de président, secondé par Julie Barrier, vice présidente. Guillaume Vergne devient trésorier, Ana Dos Santos trésorière adjointe.

Le montant de l'adhésion reste inchangé: 10 euros par an et par foyer. Les cotisations sont ouvertes, vous pouvez la remettre avec vos coordonnées à un membre du CA, ou dans la boîte aux lettres Olloinonce, place de la bascule.

## Planning 1er semestre 2018:

Mercredis soirs	<u>Gym</u> nouvelle version, encore plus sportive avec différentes activités: tabata, circuit training, fitness, step cardio... 20h-21h au préau
Dimanche 25 Février	<u>Après-midi jeux de société</u> : 15h-18h au préau
Dimanche 25 Mars	<u>Après-midi jeux de société</u> : 15h-18h au préau
Dès le mois de Mars	<u>Randonnées</u> : les dates et les circuits sont en cours de discussion
Samedi 10 Mars	<u>Camaval</u> : défilé suivi d'une soirée crêpes
Samedi 17 Mars	<u>Veillée contes</u>
Dimanche 1er Avril	<u>Chasse aux œufs</u>
Vendredi 25 Mai	<u>Fête des voisins</u>
Dimanche 27 Mai	<u>Vide grenier</u>

D'autres animations sont en cours de réflexion, mais vous pouvez également à tout moment nous soumettre vos suggestions, vos idées, vos envies de balades ou autre, elles seront étudiées avec plaisir.

A très bientôt,  
L'équipe Olloisirs

# Olloix Patrimoine

## DES NOUVELLES DE LA SOUCRIPTION

Depuis un an et demi, une souscription a été lancée, par l'intermédiaire et grâce au soutien de la Fondation du Patrimoine, pour la restauration des tableaux de l'église. Pour rappel, la dépense s'élève à 4500 euros.

Cet appel à don a permis de récolter 1500 euros de la part de particuliers. Une dizaine de personnes ont contribué, dont 4 habitants d'Olloix. Nous remercions sincèrement ces donateurs.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine, celle-ci abonde la collecte de 1400 euros environ.

Notre dossier a également été présenté auprès du Club des mécènes de la Fondation du patrimoine Auvergne qui s'est réuni début novembre. Ce collectif d'entreprises auvergnates a décidé de soutenir et de compléter notre collecte afin que nous puissions lancer dès à présent la restauration des deux tableaux.

Leur souhait est également de soutenir la restauration des peintures décoratives entourant le tableau du Transport du Christ au tombeau. Cette restauration viendra dans un deuxième temps. Mr Daudon, le restaurateur a ainsi commencé son travail sur les deux tableaux et va également réalisé des "sondages" discret sur le chœur et sur ces peintures. Nous le remercions déjà pour le travail débuté.

Parallèlement, la Fondation du patrimoine d'Auvergne coordonne et centralise les projets de sauvegarde du patrimoine de la région, afin de les faire remonter au niveau de la commission mise en place par Stéphane Bern, à la demande du Président de la République. Cette mission a pour objet d'identifier les monuments à rénover en priorité et d'inventer de nouveaux moyens de financements innovants. La commune et Olloix patrimoine ont donc monté deux dossiers (pour l'église et pour la chapelle), afin d'intégrer ce premier travail d'inventaire au niveau national.

### UN PEU D'HISTOIRE SUR LES TABLEAUX

#### LE TRANSPORT DU CHRIST AU TOMBEAU

L'original de ce tableau a été peint par Tiziano Vecellio, dit Titien, Vers 1520. Le tableau (1.48 m sur 2.21 m) exposé dans la salle de La Joconde au Musée du Louvre, appartenait à la collection de Louis XIV, acquis de Jabach en 1662.



Il provenait du palais ducal de Mantoue et avait été peint pour Isabelle d'Este ou son fils Frédéric II de Gonzague, qui incarne l'une des familles de mécènes les plus illustres de la Renaissance.

La copie présente dans l'église d'Olloix a été peinte par Sabine Méa, peintre du 19ème siècle. Elle comporte la mention « D'après Titien » et a été donnée en 1877 par la IIIème République.

Dans la Mise au tombeau, Titien intensifie le drame par la lumière crépusculaire qui imprime les corps de tonalités chaudes tandis que le cadavre livide du Christ sort à peine de l'ombre.

Joseph d'Arimathie obtient de Pilate l'autorisation de détacher le corps du Christ de la croix afin de l'ensevelir. Aidé par saint Jean qui tient la main du Christ et par Nicodème, vu de dos, le disciple enveloppe le corps dans un drap blanc et le transporte vers le tombeau. La scène se déroule devant la Vierge accablée par la douleur et soutenue par Marie Madeleine. Toute la composition est organisée à partir de la ligne horizontale formée par le corps de Jésus. Le format en frise suit ce mouvement et permet de concentrer l'attention sur les figures monumentales regroupées sur un seul plan autour du Christ.

Titien aborde à plusieurs reprises le thème de la douleur et de la mort qu'il traite ici avec une puissance émotive contenue. La lumière crépusculaire joue un rôle essentiel dans la lecture de ce tableau. Elle renforce l'atmosphère dramatique par une alternance de zones d'ombre et de lumière filtrées par le ciel orageux. Ainsi, la moitié du corps livide du Christ reçoit un éclairage latéral violent alors que son visage et son buste restent dans l'ombre portée de Nicodème. La lumière unifiée permet de traiter avec délicatesse les transitions chromatiques d'où cet effet parfois de couleurs chaudes au relief doré.

Par Aline François, tiré du site du Musée du Louvre.

## LE BAPTEME DU CHRIST

L'original de ce tableau a été peint par Pierre Mignard, 1er peintre de Louis XIV, en 1666-1667. Il est aujourd'hui exposé à l'église Saint-Jean-au-Marché, à Troyes.

Le thème du tableau est : « le baptême de Jésus par Jean le Baptiste » dans le Jourdain. Décrit dans l'évangile selon Matthieu : Jésus arrivant de Galilée paraît sur les bords du Jourdain, et vient à Jean pour se faire baptiser par lui. Jean voulait l'en empêcher et disait : " C'est moi qui ai besoin de me faire baptiser par toi et c'est toi qui viens à moi !", mais Jésus lui répondit : " Pour le moment, laisse-moi faire ; c'est de cette façon que nous devons accomplir ce qui est juste". Alors Jean le laisse faire. Dès que Jésus fut baptisé, il sortit de l'eau ; voici que les cieux s'ouvrirent et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui. Et des cieux une voix disait : " Celui-ci est mon Fils bien-aimé : en Lui j'ai mis tout mon amour." (Matthieu chap. 3 versets 13 à 17)

Nous remercions Monsieur Lassalas et Monsieur Daudon pour avoir fait ce travail de recherches et l'avoir partagé avec nous.

## CLUB des 3 PUYs

Le 14 septembre 2017 le club des trois puys a repris ses activités. Les membres du club se retrouvent tous les 15 jours le jeudi après-midi dans la salle du préau. Dans ce club, ouvert à tous, on retrouve beaucoup d'anciens d'Olloix qui sont toujours très heureux de parler du village de leur enfance du temps où, par exemple, il y avait une école à Olloix

Le jeudi 21 décembre le club a organisé son repas de Noël. A cette occasion, Monsieur le Maire a fait l'honneur aux membres du club de venir partager avec eux la traditionnelle bûche de Noël. Sur la photo prise à cette occasion on reconnaît au premier plan le Léon Bourseire (96 ans), doyen d'Olloix, Monique Buxerolles (89 ans) et son époux André (91 ans).

## UNE FETE DE LA MURE ET DES RONCES à OLLOIX

Nous sommes quelques uns à commencer le travail pour organiser une fête communale d'automne. Elle est prévue les 22 et 23 septembre. A cette période, à Olloix, les gens viennent ramasser les mûres alors on s'est dit que peut être....pourquoi ne pas proposer : Le samedi soir, un spectacle inaugural et un apéritif festif. Le dimanche matin, des randos : cueillette, oiseaux, botanique, et autres expos

Un repas et l'après-midi, avec nos récoltes du matin, des ateliers vannerie, recettes à base de mûres, décorations. Peut être un concours de la meilleure transformation de ronce ?

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Nous organiserons prochainement une réunion publique pour préciser l'organisation et voir qui serait intéressé pour y participer.



# L'école de la Monne

Elle accueille pour cette année 2017/2018 149 élèves, répartis dans 6 classes, sous la direction de Madame Beaulieu.

L'année scolaire 2017 s'est soldée par un voyage scolaire de deux jours à Theix, dans les locaux du CPIE (centre permanent d'initiative pour l'environnement) pour tous les élèves de l'école maternelle. Les élèves des classes de CM n'ont pas été en reste puisqu'ils sont allés passer une journée à Paris au Palais de la Découverte pour participer à des ateliers de chimie et de mathématiques.

Cette année les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 participent à des ateliers de théâtre, dans le cadre du projet THEA proposé par l'OCCE pour le développement de l'éducation artistique du théâtre à l'école. Nos comédiens en herbe découvrent l'univers de Philippe Gauthier et bénéficient de l'intervention d'une chorégraphe professionnelle pour inventer et mettre en scène un petit spectacle de 15 minutes qu'ils produiront sur une scène clermontoise en fin d'année.

Les élèves de maternelle quant à eux continuent à s'initier au développement durable grâce à l'intervention d'une animatrice du CPIE qui intervient 5 fois cette année (grâce au financement du Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon). Après un travail conséquent autour de l'eau l'an passé, ils s'intéressent aujourd'hui à leur environnement proche, la faune, la flore....les rôles de la haie, comment et pourquoi les préserver....

Pour la deuxième année consécutive chaque classe de primaire a élu deux délégués afin de constituer un conseil d'élèves et de prendre part aux décisions concernant leurs espaces de vie à l'école. Ce conseil est présidé par la directrice une fois par trimestre et se tient en présence du président du SIVOS et de la directrice du CLSH.

Toujours en lien avec la mise en place du parcours citoyen, les plus grands participent cette année au parlement des enfants, ils vont recevoir un colis pédagogique de l'Assemblée Nationale afin de les aider à élaborer une proposition de loi, la classe lauréate de ce concours sera invitée à l'assemblée Nationale pour la remise des prix le 20 juin. Souhaitons bonne chance à nos représentants qui vont donc travailler à une proposition sur la protection de la biodiversité.

C'est donc dans cette logique que l'école de la Monne candidate pour être éligible au label E3D (établissement en démarche de développement durable), nos jeunes écoliers étant sensibilisés dès leur plus jeune âge à la protection de l'environnement dans divers projets.

Mais le sport n'est en pas en reste dans notre école, outre les interventions hebdomadaires d'un ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives), les élèves la moyenne section au CE2 ont encore bénéficié d'un cycle de natation à la piscine de Longues durant le premier trimestre, et ceci grâce à de nombreux parents d'élèves qui ont passé l'agrément natation. De plus ils espèrent pouvoir retourner sur le site de Pessade pour s'adonner aux joies de la glisse et de la découverte de la pratique des raquettes. Et comme chaque année toutes les classes de primaire rencontrent les enfants d'autres écoles lors de journées consacrées à l'athlétisme, la lutte, le hand-ball, le flag...

D'autres projets (lecture, géométrie, liaison école/collège) animent également le quotidien de nos écoliers.

L'équipe enseignante remercie les nombreux parents qui s'investissent dans notre école, ainsi que le SIVOS pour son soutien financier et l'association Anim'Mômes qui subventionne une bonne partie des sorties scolaires.

## Le périscolaire

Il est à noter que pour cette rentrée 2017 les élus du SIVOS ont fait le choix du retour à la semaine de 4 jours, après le résultat d'un sondage auprès des parents d'élèves qui ont voté majoritairement pour le retour à ce rythme et les enseignants qui étaient favorables de manière unanime.

Le Centre de Loisirs « l'île aux loisirs » continue d'assurer le périscolaire tous les matins de 7h30 à 8h20, lors de la pause méridienne de 11h30 à 13h20 et le soir de 16h30 à 18h30. Il accueille également les enfants le mercredi de 7h30 à 18h30. L'équipe de 11 salariés propose aux enfants des activités aussi variées que cuisine, travail manuel, jeux « ludo sportifs », informatique, théâtre, cycles de sports....

Cette association loi 1901 a été créée en 2003 par des parents d'élèves soucieux d'apporter à leurs enfants plus qu'un simple service de cantine et de garderie... Elle continue d'exister grâce à l'engagement de parents bénévoles, au soutien financier du SIVOS et au dynamisme de l'équipe d'animateurs. Pour plus d'information voir le site [www.ileauxloisirs.fr](http://www.ileauxloisirs.fr)

L'association EAUX LOIS présente ses meilleurs vœux aux Oloisiennes et Olloisiens et les informe que l'assemblée générale aura lieu dans la salle du préau le 02 mars 2018 à 19h30.

Ordre du jour:

- 1 - Rapport moral
- 2 - Rapport financier
- 3 - Infos sur le devenir de la gestion de l'eau d'Olloix
- 4 - Différend entre St Nectaire et Olloix
- 5 - Perspectives pour notre association et questions diverses.

## **POURQUOI SAINT-NECTAIRE NE PEUT PAS FACTURER L'EAU A OLLOIX**

Depuis l'origine, c'est-à-dire depuis qu'au début des années 1950 les communes de St Nectaire et d'Olloix ont procédé au captage des sources de la Monne sur la commune de Saulzet le Froid, leurs relations ont connu des hauts et des bas (litiges de 1959, 1961, 1965, 1966, 1970, 1974, 1977, 1980 et 1982).

Les maires successifs des deux communes ont été appelés à se rencontrer, à correspondre et même à se menacer de recours au tribunal administratif pour régler des litiges qui portaient essentiellement sur la quantité d'eau devant arriver au niveau du village des Arnats, commune de Saint Nectaire, pour alimenter en ce point le réseau de transport et de distribution d'eau propriété de la seule commune d'Olloix (partiteur des Arnats lui-même propriété exclusive d'Olloix).

Comme le rappelle Madame la Préfète du Puy de Dôme dans son courrier daté du 21 juin 2017 adressé aux maires de Saint Nectaire, Olloix, Grandeyrolles et au président de l'association Eaux Lois, deux arrêtés préfectoraux en date du 26 mai 1953 puis du 5 mai 1954 ont autorisé Saint Nectaire puis Olloix à prélever respectivement 3 litres et 2 litres par seconde sur une partie des sources de la Monne situés sur le territoire de la commune de Saulzet le Froid, à l'époque propriétaire des parcelles.

Il est à noter que ledit courrier comporte par erreur la mention de la commune de Saint Bonnet-le Froid en lieu et place de Saulzet-le Froid.

La commune d'Olloix obtenait en même temps le droit d'utiliser les ouvrages établis ou à établir par la commune de Saint Nectaire, « en participant aux dépenses de première installation ou à l'amortissement des ouvrages empruntés ou à emprunter », ce qui a été fait depuis lors.

Un arrêté préfectoral en date du 5 février 2005, qui ne concerne que la commune de Saint Nectaire sans remettre en cause les droits de la commune d'Olloix, « permet toujours à la commune d'Olloix de bénéficier d'un prélèvement sur les sources de la Monne et du droit d'utiliser les ouvrages construits par la commune de Saint Nectaire » (lettre citée du 21 juin 2017).

Le débit prélevé est établi à 12,1 litres/seconde pour St Nectaire (arrêté de 2005) et à 2 litres/seconde pour Olloix (arrêté de 1954 confirmé).

A partir de 2014, la commune de Saint Nectaire a proposé à la nouvelle municipalité d'Olloix une convention ayant pour objet de préciser les conditions dans lesquelles elle vendrait à Olloix un volume d'eau correspondant à son besoin d'alimentation, en s'appuyant sur la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006.

La nouvelle municipalité, certainement ignorante de l'historique et des conditions d'alimentation en eau de la commune d'Olloix était sur le point de signer cette convention début 2017 lorsque les anciens du village, pour la plupart anciens conseillers municipaux et connaisseurs de l'historique de l'alimentation, sont intervenus pour que cette signature n'aboutisse pas.

Pourquoi ?

La convention proposée positionne la commune de Saint Nectaire comme étant le fournisseur en eau de la commune d'Olloix, ce qui justifierait alors l'application de la loi de 2006 régissant la facturation d'un *fournisseur d'eau* à tout consommateur de cette eau.

Il se trouve qu'en application du Code Civil et nonobstant l'achat ultérieur par Saint Nectaire des parcelles de terrain sur lesquelles ont été construits les captages dans les années 1950, la propriété du terrain n'entraîne pas la propriété de l'eau qui y est captée.

L'article 552 du Code Civil traite des eaux souterraines « qui sont constituées de toutes les eaux sous la surface du sol en contact direct avec le sol ou le sous-sol qui transitent plus ou moins rapidement dans les fissures et les pores en milieu saturé ou non (eaux de source et les eaux des nappes souterraines) ».

Il est précisé que ces eaux souterraines relèvent du régime du code aux termes duquel « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous » MAIS ce principe connaît une exception et trois limitations, et c'est bien cette exception (article 643 du même Code Civil) qui fait que l'eau captée sur les parcelles propriétés de la commune de Saint Nectaire n'est pas propriété de ladite commune et ne peut donc pas être facturée comme telle à la commune d'Olloix.

En effet, l'article 643 précise que lorsque les eaux souterraines sont des eaux de sources et que celles-ci forment un cours d'eau courant à la sortie du fonds du propriétaire de l'immeuble, les eaux souterraines ne peuvent faire l'objet d'une appropriation.

Il est établi par les études du Génie Rural de Clermont Ferrand (rapport de Monsieur l'Ingénieur URSAT daté du 23 février 1953) que *l'eau est captée dans la haute vallée de la Monne puis amenée jusqu'au village des Arnats* et que cette configuration correspond exactement à la définition faisant exception à l'appropriation des eaux.

Il est à noter que l'étude du BRGM réalisée en 2003 (référence BRGM/RP-52469-FR) intitulée « Amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine des sites thermaux en Auvergne – Site de Saint Nectaire » reconnaît comme autant de captages réalisés sur les sources de la Monne les captages référencés Monne 1 à Monne 7 (études hydrogéologiques de Mr BESSON – 1997).

*Pour mémoire ces captages ont été cofinancés en 1956 par Olloix à hauteur de 8% et par Saint Nectaire à hauteur de 12 %, quote-part correspondant à la répartition initiale des eaux de 2 l/s pour Olloix et de 3l/s pour Saint Nectaire. Le solde de l'investissement était financé par l'Etat et le département du Puy de Dôme.*

Une des limitations mentionnées ci-dessus à l'article 552 du Code Civil stipule par ailleurs que le droit de propriété de l'eau est limité si une DUP a été prise pour les captages entrepris, ce qui est clairement le cas ici.

Il découle de ce qui précède que l'eau n'est pas la propriété de la commune de Saint Nectaire et que celle-ci n'est donc pas en droit d'en demander le paiement à la commune d'Olloix. Il s'agirait comme l'écrit Maître MAISONNEUVE-GATIGNOL dans sa lettre du 28 Octobre 2015 au maire d'Olloix, d'un enrichissement sans cause.

*A noter que l'article L 2224-12-1 du CGCT n'est, également et de ce fait, pas applicable. Il traite par ailleurs plutôt des pratiques de livraison gratuite d'eau à destination d'administration ou de bâtiments publics, question bien éloignée de l'alimentation en eau de la commune d'Olloix depuis 1954.*